

Appel à projets 2019

Jeunesse solidaire en Méditerranée

Des initiatives citoyennes pour favoriser l'insertion des jeunes

Date limite de réception des dossiers de demande de subvention : 10 mai 2019

Contexte

Convaincue de la nécessité de favoriser la cohésion sociale et le dialogue dans l'espace méditerranéen, la Fondation de France a mis en place, dès 2007, le programme « Méditerranée, d'une rive à l'autre », à travers lequel elle poursuit 3 objectifs : accompagner la structuration de la société civile au Maghreb et soutenir les échanges et la coopération entre les deux rives ; favoriser l'inclusion sociale et économique des plus vulnérables, notamment des jeunes ; encourager les dynamiques culturelles et citoyennes.

Dans ce cadre, au cours de ces dix dernières années, la Fondation de France a notamment soutenu plus de 400 projets portés par des associations algériennes, marocaines et tunisiennes, actives dans le champ de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes.

La Fondation de France poursuit son action en faveur de la rive sud de la Méditerranée, confrontée à des problématiques telles que la montée du chômage, l'exclusion sociale, les tentations de repli sur soi ou les crispations identitaires,

etc. : des problématiques qui touchent en premier lieu sa jeunesse.

Depuis 2018, la Fondation de France met l'accent sur l'esprit d'initiative et les actions proposées et réalisées par les jeunes : à travers cet appel à projets, elle souhaite ainsi accompagner l'émergence et la consolidation des démarches associatives qui permettent aux jeunes de s'investir et de s'exprimer à travers la réalisation de projets collectifs, vecteurs de changement positif pour eux-mêmes et plus largement pour la communauté.

Qui peut répondre ?

Cet appel à projets s'adresse aux associations tunisiennes ayant déjà engagé des actions de terrain.

Les organismes de type coopératives, sans but lucratif, sont également éligibles.

Seront étudiées en priorité les propositions émanant d'associations situées dans les localités rurales de l'intérieur, ou les territoires urbains très défavorisés.

Quelles sont les initiatives concernées ?

Sous réserve que les jeunes (18/30 ans) soient à l'initiative de la proposition, et actifs dans la mise en œuvre des projets qui les concernent, les initiatives retenues pourront répondre à l'une et/ou l'autre des priorités suivantes :

Axe 1: utilité sociale et valorisation du territoire

Projets visant le développement d'activités ou de services répondant à des besoins sociaux, culturels, ou environnementaux du territoire, s'appuyant sur les ressources locales, et promoteurs en matière d'emploi pour les jeunes.

Axe 2: ouverture culturelle et engagement citoyen

Projets favorisant la participation, l'expression et la prise en compte de la parole des jeunes dans le débat public, l'éducation aux médias et à l'environnement numérique (production, diffusion, accès et compréhension de l'information et de l'image), le dialogue et le débat, le développement de l'esprit constructif.

Critères de sélection

Les projets candidats seront étudiés au regard des critères suivants :

- implication effective des jeunes à tous les stades du projet, de l'idée initiale à la mise en œuvre et à l'évaluation ;
- pertinence, cohérence et faisabilité du projet ;
- ancrage territorial et mobilisation effective des acteurs associatifs, publics et/ou privés sur le territoire ;
- démarche partenariale et de coopération : volonté avérée d'initier, de développer ou de

consolider des partenariats au niveau local et/ou national, maghrébin, euroméditerranéen ;

- inscription du projet dans la durée : réflexion sur le modèle économique et sur la viabilité du projet au-delà du financement ;
- innovation : originalité de la proposition, de la méthodologie, complémentarité avec ce qui existe déjà sur le territoire ;
- présence de co-financements publics et/ou privés et apports (contribution en nature, auto-financement, valorisation en bénévolat, etc.) à hauteur de 20% minimum du montant total du budget ;
- mixité : les projets devront nécessairement s'adresser à un public mixte et permettre notamment aux jeunes femmes de prendre une part active aux activités envisagées.

La Fondation de France privilégiera les projets favorisant le dialogue et les échanges entre jeunes des rives de la Méditerranée, notamment à travers le développement de partenariats associatifs sud-sud ou sud-nord.

Ne seront pas retenus :

- les projets individuels, les projets à seul but lucratif ;
- les actions de jumelage, les activités en milieu scolaire, les voyages d'étude, les chantiers de jeunes ;
- les activités ponctuelles et événementielles sans visée de long terme ;
- les demandes visant uniquement le fonctionnement récurrent de l'organisation (ex : salaires, loyers, etc.), sans mise en place d'un projet.

Modalités de soutien

- Pour les associations récentes ou de petite taille, qui démarrent leur action ou qui portent un premier projet : le montant du soutien sollicité sera de 12 000€ maximum et la durée du projet n'excédera pas 12 mois.
- Pour les associations plus expérimentées, qui consolident leur action à travers un projet nouveau ou en développement, le montant du soutien sollicité pourra être de l'ordre de 15 000 à 30 000€, pour une durée de 2 ans maximum.

La Fondation de France peut aussi financer la diffusion et l'essaimage d'expériences innovantes, et des connaissances issues de ces expériences.

Outre le soutien financier, les associations retenues dans le cadre de cet appel bénéficieront, pendant la phase de mise en œuvre de leur projet, d'un accompagnement individuel et collectif, et d'échanges avec d'autres porteurs de projet ayant une proximité thématique et/ou géographique.

Comment répondre ?

Le dossier de demande de subvention est téléchargeable sur le site de la Fondation de France :

<https://www.fondationdefrance.org/fr/jeunesse-solidaire-en-mediterranee>

Il doit obligatoirement être complété sous le format Word proposé, sans aucune modification de forme.

Ce dossier complet, dûment rempli et accompagné des annexes, doit être transmis au **correspondant local de la Fondation de France, par email et courrier postal** :

Association des Tunisiens des Grandes Écoles (ATUGE)

5, rue El Moutanabi El Menzah 1, 1004 Tunis - Tunisie
fdf.med.tunisie@gmail.com

Toute question relative à cet appel à projets doit être posée **par email**.

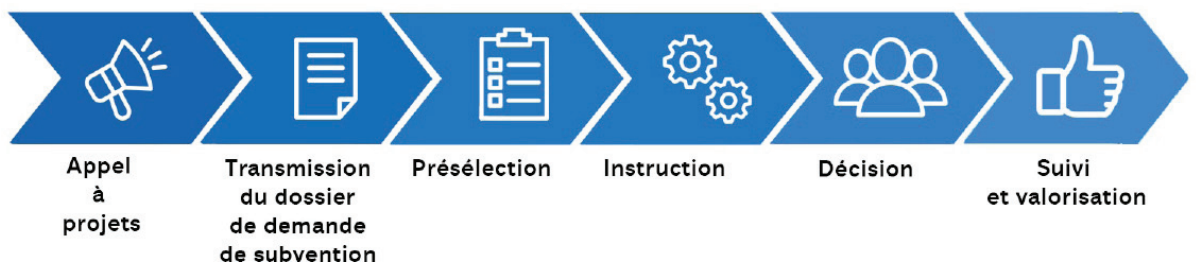
La date limite pour soumettre une demande de subvention est fixée au 10 mai 2019.

Une présélection sera effectuée par un jury fin mai 2019.

Les dossiers retenus en présélection seront instruits par des équipes mandatées par la Fondation de France entre juin et août 2019.

Une sélection finale sera effectuée fin septembre 2019.

Toutes les décisions (présélection et sélection finale) seront notifiées par écrit aux associations. Aucune décision ne sera communiquée par téléphone.



Avec les 841 fonds et fondations qu'elle abrite, la Fondation de France a soutenu près de 180 000 projets d'intérêt général qui répondent à quatre grands enjeux : l'aide aux personnes vulnérables, le développement de la connaissance (recherche, culture, éducation, formation), l'environnement et le développement de la philanthropie. Indépendante et privée, la Fondation de France ne reçoit aucune subvention et ne peut agir que grâce à la générosité des donateurs.